

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Méthode de comptabilisation des participations dans les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, les contributions de Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra, détenues à 49 %, s'élèvent à respectivement à M€ 8,9 et M€ 12,4 au bilan de votre groupe, et contribuent pour respectivement M€ 0,7 et M€ 0,5 au résultat net de votre groupe.</p> <p>Comme indiqué en note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a le contrôle de ces deux sociétés, dans la mesure où il : (1) détient la capacité de diriger l'activité pertinente des deux sociétés et donc détient le pouvoir sur ces deux entités, (2) est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec ces deux entités, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance, (3) a la capacité, en tant qu'unique acteur, d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus. Ces deux entités sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.</p> <p>Nous avons considéré que la détermination de la méthode de comptabilisation à appliquer aux participations dans les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra est un point clé de l'audit compte tenu de son importance significative dans les comptes de votre groupe, ainsi que des faits et circonstances qui conduisent à considérer que votre groupe contrôle les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra, et en particulier le jugement à exercer par la direction dans l'analyse visant à déterminer si il dirige l'activité de manière pertinente de ces sociétés.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de l'analyse réalisée par la direction argumentant que votre groupe détient le contrôle sur les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra ;▶ examiner la nature et l'admissibilité de ces arguments au regard des normes comptables, notamment la norme IFRS 10 ;▶ obtenir communication des éléments justificatifs des arguments retenus tels que notamment les procès-verbaux du conseil d'administration, le registre des conventions réglementées, et les pactes d'associés permettant de justifier l'absence de modifications dans la gouvernance des sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra et/ou de l'absence de nouveaux contrats structurant les relations entre les sociétés Sofiwaga 1, Sofiwaga Infra et votre groupe susceptibles de modifier l'analyse du contrôle faite par la direction de votre groupe sur ces sociétés. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

■ Appréciation de la position d'agent ou principal au regard d'IFRS 15 concernant les différentes ventes de gaz

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, votre groupe réalise un chiffre d'affaires « Vente de gaz » de M€ 15,1 dont M€ 9,3 correspondent à des ventes de biométhane et M€ 5,8 à des prestations d'épuration.</p> <p>La note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit, pour chacun de ces deux modèles économiques, les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires développées en application d'IFRS 15 :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ d'une part les prestations d'épuration dans lesquelles le groupe agit en tant que prestataire de services et reconnaît en produits ordinaires la rémunération facturée en contrepartie de la prestation ; et▶ d'autre part, la vente de biométhane, dans laquelle le groupe intervient pour son propre compte, comme « principal » et non comme « agent » dans la transaction. <p>Les clauses des contrats commerciaux entre votre groupe et ses clients comportent des modalités de transfert de propriété et de réalisation des prestations de services ou de ventes de biens dont l'analyse est déterminante pour la bonne comptabilisation du chiffre d'affaires. Les normes comptables d'enregistrement de ce type de contrats requièrent une part de jugement, en particulier pour les contrats complexes.</p> <p>Une erreur dans l'analyse des obligations de ce type de contrats peut conduire à une comptabilisation erronée du revenu.</p> <p>Nous avons considéré l'analyse visant à déterminer si votre groupe agit en tant que « principal » ou « agent » concernant les différentes ventes de gaz comme un point clé de l'audit compte tenu de son impact significatif sur les comptes de votre groupe, et du jugement nécessaire à cette analyse.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires ;▶ consulter les contrats jugés significatifs entre votre groupe et ses différents clients afin d'analyser si les jugements de la direction en matière d'appréciation de la position d'agent ou de principal sont conformes aux normes comptables. Ces travaux ont consisté en l'analyse des termes contractuels et notamment la capacité de négocier, d'une part, le prix de vente de base et, d'autre part, le montant du revenu additionnel possible (primes complémentaires). <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet BM&A était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année, dont deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue

Cédric Garcia

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles	7.1	804	401
Immobilisations corporelles	7.2	70 331	32 516
Actifs financiers non courants	7.4	2 137	1 147
Impôts différés actifs	7.5	0	0
Autres actifs non courants	7.6	6 562	0
Total des actifs non courants		79 835	34 064
Stocks	7.7	4 867	1 434
Clients et comptes rattachés	7.8	4 143	4 074
Créances d'impôt	7.9	315	297
Autres actifs courants	7.10	8 356	6 776
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.11	91 659	122 913
Total des actifs courants		109 339	135 494
Total de l'actif		189 174	169 558

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital		205	198
Primes		150 090	126 879
Réserves		-31 119	-3 122
Ecart de conversion		16	21
Résultat de la période - part du groupe		-10 076	-8 061
Capitaux propres - part du groupe		109 115	115 914
Intérêts minoritaires		2 912	1 675
Capitaux Propres	7.12	112 028	117 590
Provisions non courantes	7.13	585	548
Emprunts et dettes financières non courants	7.14	43 185	18 364
Autres passifs non courants	7.17.1	4 677	1 089
Impôts différés passifs		1	0
Total des passifs non courants		48 448	20 001
Provisions courantes		0	0
Emprunts et dettes financières courants	7.14	9 420	19 882
Fournisseurs et comptes rattachés	7.15	5 413	5 712
Dettes d'impôt	7.16	42	107
Autres passifs courants	7.17.2	13 823	6 267
Total des passifs courants		28 698	31 967
Total du passif		189 174	169 558

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits des activités ordinaires	8.1	19 159	12 261
Autres produits	8.2	397	379
Produits des activités courantes		19 556	12 640
Achat de marchandises et variation de stocks	8.3	-7 948	-5 390
Charges externes	8.4	-6 845	-3 095
Impôts, taxes et versements assimilés		-190	-127
Charges de personnel	8.5	-9 961	-5 172
Autres produits et charges opérationnels courants	8.7	-59	-16
Amortissements et provisions	7.1 & 7.2	-2 725	-1 819
Résultat opérationnel courant		-8 171	-2 978
Autres produits et charges opérationnels non courants	8.8	34	-1 269
Dépréciations d'actifs non courants		0	0
Résultat opérationnel		-8 137	-4 247
Coût de l'endettement financier		-1 238	-3 178
Autres produits et charges financiers		21	-62
Résultat financier	8.9	-1 217	-3 239
Résultat avant impôt		-9 354	-7 486
Impôts sur les résultats	8.10	-325	-238
Impôts différés P&L		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-9 679	-7 724
Résultat net - part du Groupe		-10 076	-8 061
Résultat net - intérêts minoritaires		396	337
Résultat de base par action (en euros)	8.11	-0,50	-0,41
Résultat par action - après dilution (en euros)	8.11	-0,50	-0,41

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé		-9 679	-7 724
Différences de conversion		-238	-75
Instruments de couverture de taux	7.6 & 9.2	1 698	
Éléments recyclables par résultat		1 460	-75
Écarts actuariels	7.13	174	-5
Éléments non recyclables par résultat		174	-5
Résultat global de l'ensemble consolidé		-8 045	-7 804
Dont résultat global - part du groupe		-8 864	-8 129
Dont résultat global des minoritaires		820	325

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020	145	145	10 824	-4 234	15	6 749	1 358	8 107
Résultat global de la période				-8 061	-68	-8 129	325	-7 804
Augmentation de capital	19 608	53	116 143			116 196		116 196
Annulation actions propres				-266		-266		-266
Autres variations			-91	88		-3	-8	-11
Paiements fondés sur des actions				1 364		1 364		1 364
Capitaux propres au 31 décembre 2021	19 752	198	126 879	-11 109	-53	115 914	1 676	117 590
Capitaux propres au 31 décembre 2021	19 752	198	126 879	-11 109	-53	115 914	1 676	117 590
Résultat de l'exercice				-10 076		-10 076	396	-9 679
Différences de conversion					-249	-249	11	-238
Instruments de couverture					1 286	1 286	412	1 698
Ecart actuariels					174	174		174
Résultat global de la période				-10 076	1 211	-8 864	820	-8 045
Augmentation de capital	75	1	238			239		239
Rachat minoritaires par apport	656	7	22 973	-23 393		-413	413	0
Annulation actions propres						0		0
Paiements fondés sur des actions				2 241		2 241		2 241
Autres variations				0		0	3	3
Capitaux propres au 31 décembre 2022	20 483	205	150 090	-42 337	1 158	109 115	2 912	112 028

Les principales variations concernent :

- ⇒ Création de 74 938 actions à la suite de l'exercice de BSPCE soit une augmentation de capital de 749 € et une prime d'émission de 237 838 €.
- ⇒ Création de 655 995 actions en rémunération de l'apport des titres de la société Waga Energy USA détenus antérieurement par un des actionnaires minoritaires soit une augmentation de capital de 6 560 € et une prime d'émission de 22 972 944 €.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		-9 679	-7 724
Amortissements et provisions	7.1, 7.2, 7.13	2 832	1 950
Païement fondé sur des actions	8.6	2 241	1 364
Autres produits et charges calculés		-231	-18
Cout de l'endettement financier net	8.9	1 238	3 239
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	8.10	325	238
Capacité d'autofinancement		-3 275	-950
Impôt décaissé		-76	-279
Incidence de la variation des stocks		-3 471	-591
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs		-4 952	-6 513
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs		4 384	7 382
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-7 391	-952
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1, 7.2	-40 938	-13 063
Acquisition d'actifs financiers nets de remboursement	7.4	-917	-915
Incidence de la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		3 312	
Incidence de la variation des avances sur acquisitions d'immobilisations	7.6	-1 460	
Subventions d'investissement reçues	7.17	3 023	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-36 982	-13 979
Incidence des variations de périmètre (apports des minoritaires)			
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7.12.1	239	116 196
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	35 884	26 756
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables (incl. Coût de l'endettement)	7.14	-23 098	-21 237
Dividendes versés			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		13 024	121 715
Variation de change sur la trésorerie		85	128
Variation de la trésorerie		-31 264	106 912
Trésorerie d'ouverture		122 913	16 001
Trésorerie de clôture		91 659	122 913

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminées. Ainsi, les nouveaux contrats de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux contrats de location est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

L'impact du remboursement de l'emprunt obligataire souscrit par Waga Assets est présenté en remboursement d'emprunts pour 12,4 millions d'euros (intérêts et primes inclus).

Les augmentations de capital sans effet de trésorerie sont éliminées (création des actions en rémunération de l'apport des titres Waga USA).

L'ensemble des avances et acomptes sur immobilisations versés et des dettes fournisseurs d'immobilisations ont été présentés dans les flux liés aux activités d'investissement dans la mesure où elles portent essentiellement sur des unités WAGABOX®. En tenant compte de la variation des avances versées et des dettes fournisseurs le montant de trésorerie décaissé pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à -39,1 millions d'euros en 2022.

Explication de la variation du BFR

Variation du BFR	31 décembre 2021	Var. Périm	Ecart de conversion	31 décembre 2022	Variation
<i>Stocks</i>	1 434		38	4 867	3 471
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	4 074		-105	4 143	-36
<i>Autres actifs courants</i>	3 445		60	8 356	4 972
<i>Créance d'impôt courant (Crédits d'impôts)</i>	297			315	17
					4 952
<i>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</i>	3 084		45	5 413	-2 375
<i>Autres passifs non courants</i>	1 089		0	1 654	-566
<i>Autres passifs courants</i>	6 267		-173	7 883	-1 443
					-4 384

Les subventions d'investissement reçues par Waga Energie Canada et Sofiwaga Infra au cours de l'exercice classées en « Autres passifs non courants » au bilan sont présentées en activités d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie pour 3 millions d'euros.

L'ensemble des avances et acomptes versés sur immobilisations et des dettes fournisseurs d'immobilisations ont été présentés en flux liés aux activités d'investissement dans la mesure où elles portent essentiellement sur des unités WAGABOX®.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Description du Groupe et de l'activité

Waga Energy est une société anonyme à conseil d'administration enregistrée et domiciliée en France (et est désignée comme "La Société").

Son siège social est situé au 5 avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens. Les états financiers consolidés de la société Waga Energy comprennent la Société et les filiales dont elle détient le contrôle (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Le périmètre de consolidation est précisé dans la note 5.2.

Créé en 2015 et localisé à Grenoble, le Groupe Waga Energy est leader européen de la production de biométhane issu des gaz de décharges. Le Groupe a mis au point une technologie de rupture qui permet de purifier le biogaz issu des décharges pour le transformer en biométhane, injecté dans les réseaux de gaz, en substitution au gaz naturel d'origine fossile.

Waga Energy est un groupe fortement engagé dans la transition énergétique.

Il a pour mission d'apporter une solution immédiate à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une énergie verte, renouvelable, abondante et immédiatement disponible.

Les unités WAGABOX® sont des petites raffineries ou usines à gaz installées sur les sites de décharges, sites classés ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement).

La technologie unique basée sur un couplage de filtration membranaire et distillation cryogénique a fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets.

Les états financiers IFRS de la Société Waga Energy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2023.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2022 sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1126/2016-01-01_

2.2. Evolution du référentiel comptable

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et sont d'application obligatoire au 31 décembre 2022 :

- Modifications d'IFRS 3 – Mise à jour des références au cadre conceptuel (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Modifications d'IAS 37 – Contrats onéreux : coûts de réalisation d'un contrat (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022).

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2022. La Société ne les applique pas par anticipation :

- Modifications d'IAS 12 – Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de l'approbation de l'UE)
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations sur les politiques comptables (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 sous réserve de l'approbation de l'UE)
- Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 sous réserve de l'approbation de l'UE)
- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non-courant (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou plus tard – proposition d'amendement en cours - sous réserve de l'approbation de l'UE).
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 sous réserve de l'approbation de l'UE)

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs.

2.3. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables de la Société, les montants présentés au titre de certains actifs et des passifs et au titre de certains produits et des charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables aux vues de l'historique de la Société. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des valeurs réelles différentes dans les états financiers futurs de la Société.

2.3.1. Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- La détermination des coûts pouvant être intégrés dans la valorisation des immobilisations corporelles au regard de la note IAS 16 « Immobilisations corporelles » (cf note 7.2),
- L'appréciation du contrôle sur les différentes filiales (cf note 5.2), ainsi que sur les unités WAGABOX®, cédées aux filiales,
- L'appréciation de la position d'agent ou principal au regard d'IFRS 15 et concernant les différents flux de chiffre d'affaires (cf note 8.1),
- La valeur recouvrable des unités WAGABOX® et l'estimation de leur durée d'utilisation (note 7.2).

2.3.2. Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont données dans les notes suivantes :

- L'évaluation de la juste valeur des BSPCE (cf notes 8.6) : La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions repose sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'options prenant en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent notamment la valeur des actions, la volatilité attendue de la valeur de

l'action sur la durée de vie de l'instrument et le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

- Concernant les Obligations Convertibles en Actions, il y a des estimations relatives à :
 - La détermination de la juste valeur des options de conversion (cf note 7.14 des états financiers au 31 décembre 2022) ;
 - La détermination du taux d'intérêt effectif (TIE) de la composante dette des options de conversion qui tient compte de l'horizon de temps le plus probable en termes de conversion ou de remboursement (note 7.14 des états financiers au 31 décembre 2021).
- Evaluation des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux (cf note 9.2).
- L'évaluation des provisions et notamment la provision retraite et de la provision démantèlement (cf note 7.13).
- La détermination du taux d'actualisation et de la durée des contrats dans le cadre de l'évaluation du passif locatif selon IFRS 16 « contrats de location » (cf note 7.2).
- L'évaluation des provisions pour dépréciations des créances clients conformément à IFRS 9.
- L'évaluation quant à l'activation éventuelle des impôts différés actifs (cf note 7.5).

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent à la suite de nouvelles informations.

2.4. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments dérivés et des actifs de régime évalués à la juste valeur.

Les états financiers au 31 décembre 2022 de la Société Waga Energy SA ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'approbation des états financiers sur la base de la trésorerie nette disponible à date, et des perspectives de croissance reflétées dans le business plan.

2.5. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euro en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

3. Faits significatifs de la période

3.1. Faits marquants de l'exercice 2022

3.1.1. Production de biométhane

Au 31 décembre 2022, la société Waga Energy (la « Société ») et ses filiales identifiées au sein du périmètre figurant au paragraphe 5.2 (ci-après le « Groupe ») exploitaient quatorze unités WAGABOX® en France, dont quatre unités mises en service au cours de l'année 2022 : une unité a été démarrée sur le site de SEG

à Gournay (Indre), deux autres sur des sites de Veolia à Le Ham (Manche) et à Claye-Souilly (Seine-et-Marne) et une dernière sur le site Suez de Madaillan à Milhac-d'Auberoche (Dordogne).

	2022	2021	Variation
Nombre de WAGABOX® du parc en exploitation (fin de période)	14	10	+40 %
Nombre de WAGABOX® du parc en exploitation (moyenne)	12,2	10,0	+22 %
Production de biométhane (en GWh)	216	145	+49 %

Le parc d'unités WAGABOX® exploité par le Groupe a produit 216 GWh de biométhane au cours de l'année 2022, soit 49 % de plus que sur l'année 2021. Cette augmentation s'explique par les nouvelles unités mises en service, notamment celle sur le site de Veolia à Claye-Souilly démarrée en mars, première unité de 3 000 m³/h pouvant produire à elle seule 120 GWh de biométhane par an, soit quatre à cinq fois plus que les unités précédentes.

Les unités déjà en exploitation en 2021 ont maintenu une disponibilité d'au moins 95 % (hors arrêts imputables à des causes externes) à l'exception de deux d'entre elles.

3.1.2. Développement commercial

Le Groupe a signé sept nouveaux contrats au cours de l'année 2022.

En France, le Groupe a signé un premier contrat avec Sèche Environnement pour équiper le site de Sainte-Marie-Kerque (Pas-de-Calais), un deuxième avec Suez pour équiper le site de Cusset (Allier), un troisième avec Veolia à Granges (Saône-et-Loire) et deux autres contrats qui n'ont pas encore été officiellement annoncés.

Par ailleurs, le Groupe a signé un contrat avec le District Régional de la Capitale (« CRD »), l'un des 28 districts régionaux de la Colombie Britannique (Canada), pour construire et vendre une unité de biométhane de grande capacité sur le site de stockage des déchets d'Hartland, situé sur l'île de Vancouver. Elle pourra traiter 3 200 m³/h de gaz brut et produire plus de 100 GWh de biométhane par an (365 000 GJ/an), soit la consommation de plus de 4 500 foyers locaux. Le Groupe assurera l'exploitation et la maintenance de l'unité pendant une période de 5 ans renouvelable. La production de biométhane sera vendue par le CRD à l'énergéticien canadien FortisBC, et injectée sur place dans son réseau de gaz grâce à un raccordement construit dans le cadre du projet.

Un autre contrat a également été signé au Canada et sera annoncé prochainement.

3.1.3. Structuration et développement des filiales internationales

Organigramme juridique

Au cours de l'exercice 2022, douze nouvelles filiales ont été créées et intégrées au Groupe, dont huit sociétés de projet, deux sociétés destinées à porter le développement commercial du Groupe respectivement en Italie (Waga Energy Italia) et au Royaume-Uni (Waga Energy Ltd), une holding financière (Waga Assets 2) et une holding immobilière détenant le nouveau siège social (Wagarena).

Apport de titres par la société Holweb au profit de la Société de titres Waga Energy Inc.

Afin de simplifier la structure juridique du Groupe et d'améliorer son efficacité opérationnelle, la société Holweb a apporté à la Société l'intégralité des actions qu'elle détenait au capital de la société Waga Energy Inc. (l'« Apport »). Cela permet à la Société de détenir 100 % du capital et des droits de vote de sa filiale américaine. L'assemblée générale mixte de la Société en date du 30 juin 2022 a approuvé cette opération d'Apport ainsi que l'émission concomitante de 655 995 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune au profit de la société Holweb SAS, portant la participation de cette dernière de 9,4 % à 12,3 % du capital et des droits de vote de la Société sur une base non diluée. En contrepartie de

cet apport, la Société détient désormais 100 % du capital de Waga Energy Inc. (contre 81 % avant l'opération). La parité d'échange a été déterminée par le conseil d'administration de la Société sur la base des travaux d'un évaluateur indépendant et validée par un commissaire aux apports. La valeur de l'apport s'élève à 22.979.504,85 euros et le montant de l'augmentation de capital à 6.559,95 euros, assortie d'une prime d'apport de 22.972.944,90 euros (cf tableau de variation des capitaux propres).

3.1.4. Autres faits marquants

Acquisition de nouveaux locaux

Le 9 novembre 2022, la Société a réalisé l'acquisition de nouveaux locaux situés à Eybens, près de Grenoble (France) pour un montant total de 5,3 millions d'euros, afin d'y transférer son siège social. Le bâtiment accueille depuis janvier 2023 les bureaux et le stock en lieu et place des anciens locaux de Meylan et permettra d'accompagner la croissance de l'activité et des effectifs. Une partie des locaux sera louée à des tiers.

3.1.5. Financement

Résiliation du contrat d'OCA Eiffel Gaz Vert

Afin d'optimiser ses coûts de financement, Waga Assets (filiale à 100 % de la Société) a résilié au 31 mars 2022 le contrat de financement sous forme d'obligations convertibles en actions (« OCA ») qui avait été conclu avec Eiffel Gaz Vert S.L.P le 10 décembre 2020. Les OCA souscrites ont été intégralement remboursées par Waga Assets à Eiffel Gaz Vert S.L.P, pour un montant total de 12,5 millions d'euros, intérêts et primes inclus. Ce remboursement anticipé a été temporairement financé sur les fonds propres du Groupe puis refinancé par un nouvel emprunt bancaire conclu en juillet 2022 (voir ci-dessous).

Financement des projets de WAGABOX®

Le Groupe a procédé le 21 juin 2022 au tirage d'une somme de 3 millions d'euros auprès de Bpifrance, dans le cadre d'un prêt Innovation – Recherche & Développement attribué pour le développement de l'unité WAGABOX® de grande capacité à Claye-Souilly.

En juillet 2022, le Groupe a conclu avec succès un nouveau financement bancaire long-terme d'un montant maximum de 23 millions d'euros pour sa filiale Waga Assets, souscrit par CIC et Arkéa. Cette opération, qui concerne un portefeuille de 6 projets d'unités WAGABOX® en France, a permis de refinancer une partie des apports en comptes courants d'associés effectués par le Groupe en début d'année pour rembourser les OCA Eiffel Gaz Vert et permettra de financer la construction des nouveaux projets. Le tirage effectué sur cet emprunt au cours de l'exercice est de 12,9 millions d'euros.

Les sociétés SP Waga 1 et Sofiwaga Infra ont procédé à des tirages respectifs de 2,2 millions d'euros et 3,5 million d'euros sur l'emprunt de 10,5 millions d'euros conclu en 2021 dans le cadre du refinancement de quatre unités WAGABOX®.

Le Groupe a également procédé à plusieurs tirages auprès de la banque canadienne Caisse Desjardins, pour un montant total de 7,1 millions de dollars canadiens afin de financer la construction de l'unité WAGABOX® de Saint-Etienne-des-Grès (Québec, Canada). Une partie de cette somme correspond à un prêt relais qui sera remboursé par la subvention de 3,2 millions de dollars canadiens accordée au projet par la société d'Etat Transition Energie Québec (TEQ).

Financement immobilier

Afin de financer l'acquisition et l'aménagement de ses nouveaux locaux à Eybens (agglomération grenobloise), le Groupe a conclu en novembre 2022 un emprunt bancaire d'un montant maximum de 8 millions d'euros auprès d'un pool bancaire réunissant BNP Paribas, Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes. Au 31 décembre 2022, le montant tiré s'élevait à 4,4 millions d'euros.

Subventions

La Société s'est vu accorder une subvention FASEP d'un montant maximum de 350 milliers d'euros pour financer les frais d'études et de prospection commerciale en Colombie. Au 31 décembre 2022, le montant reçu s'élève à 70 milliers d'euros.

La filiale Sofiwaga Infra s'est aussi vu accorder une subvention d'un montant maximum de 390 milliers d'euros pour financer le projet Suez Madaillan à Milhac-d'Auberoche (Dordogne).

Waga Energie Canada a reçu 4,1 millions de dollars canadiens au cours de l'exercice 2022 au titre de plusieurs subventions accordées. Ces subventions seront reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des unités WAGABOX® concernées, à partir de leur mise en service.

3.1.6. Situation au regard de la crise sanitaire Covid-19

Les effets de la crise sanitaire se sont progressivement estompés au cours du premier semestre 2022 et le Groupe a pu retrouver une activité normale.

3.1.7. Contexte géopolitique du conflit en Ukraine

Bien que n'ayant pas d'exposition en Europe de l'Est, le Groupe subit de manière indirecte les conséquences du conflit en Ukraine, à travers la hausse des prix de l'énergie, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la dégradation de la situation économique en Europe.

L'augmentation des prix du gaz naturel sur le marché n'a pas d'incidence directe sur le chiffre d'affaires du Groupe, dans la mesure où sa production de biométhane est aujourd'hui intégralement vendue en France, dans le cadre de contrats avec obligation d'achat dont les tarifs sont fixés par l'Etat pour une durée de 15 ans et indexés annuellement sur la base d'indices reflétant les coûts de main d'œuvre et les coûts industriels.

La forte augmentation du prix de l'électricité n'a pas entraîné une hausse du coût d'exploitation des unités WAGABOX® en 2022 dans la mesure où les contrats de fourniture d'électricité du Groupe sont pluriannuels et en partie plafonnés dans le cadre du dispositif d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (« ARENH ») instauré en 2011 par le gouvernement français. Par ailleurs, le coût de la consommation électrique des unités est, dans la majorité des cas, partagé avec l'opérateur du site de stockage, et également compensé par le mécanisme d'indexation du prix de vente du biométhane en France, avec un décalage d'un an..

En France, le prix élevé de l'électricité a provoqué un phénomène de spéculation et accentué la concurrence conjoncturelle provenant des solutions de valorisation du gaz des installations de stockage des déchets sous forme d'électricité au moyen de turbines ou de moteurs de cogénération. Malgré un rendement énergétique faible, ces solutions se sont avérées très rémunératrices à court terme pour les exploitants dans ces conditions exceptionnelles de marché. Cela a conduit certains d'entre eux à réduire le volume de biogaz injecté dans leur unité WAGABOX®, sans impacter notablement le chiffre d'affaires du Groupe, protégé par la part fixe de ses contrats. Deux exploitants ont par ailleurs décidé de décaler de quelques mois le démarrage d'unités en construction. Conformément aux clauses figurant dans ses contrats, le Groupe négocie dans ces cas des compensations permettant de couvrir les frais fixes liés à ces unités. Cette concurrence conjoncturelle des dispositifs de valorisation électrique s'est atténuée fin 2022 avec l'instauration, au niveau européen, d'un dispositif de taxation visant à plafonner les recettes des producteurs d'électricité, et sous l'effet d'une baisse des prix de l'électricité amorcée à l'automne.

En France, au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure en Espagne, en Italie et au Portugal, le prix élevé de l'électricité a ralenti l'activité commerciale du Groupe, en provoquant une forme d'attentisme chez les exploitants disposant d'un moteur sur leur site. Cette situation a pu retarder la signature de certains contrats.

La flambée des prix de l'énergie a provoqué une dégradation générale de la situation économique et relancé l'inflation, notamment en Europe. Cela s'est traduit pour le Groupe par une hausse des coûts d'approvisionnement en pièces destinées à la construction ou à la maintenance des unités, et par l'allongement des délais de livraison de certains fournisseurs. Cette situation a contraint le Groupe à anticiper ses commandes et à renforcer ses stocks de pièces critiques.

La hausse des taux d'intérêt a eu peu d'impact sur les charges financières du Groupe en 2022, dans la mesure où les financements à taux variables ont été couverts par des swaps de taux.

3.2. Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration après prise en compte :

- De la trésorerie disponible au 31 décembre 2022 à hauteur de 92 millions d'euros
- Du plan d'affaires du Groupe intégrant les investissements prévus et les financements additionnels nécessaires
- Du prévisionnel de trésorerie pour les 12 prochains mois

Le management est confiant sur la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires aux nouveaux projets de WAGABOX®. Néanmoins, en cas de difficultés à trouver ces financements, certains investissements pourraient être décalés

Sur la base de ces éléments, le management et le conseil d'administration estiment que le Groupe est en mesure de couvrir ses besoins sur les 12 prochains mois, à savoir fin avril 2024.

4. Evènements postérieurs à la clôture

4.1. Développement des activités

Le Groupe a mis une nouvelle unité WAGABOX® en service depuis la clôture de l'exercice 2022 sur le site de Montois-La-Montagne.

4.2. Opérations sur le capital et les filiales

BSPCE / Options de souscription d'actions

En date du 24 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 337.000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE.2023 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 337.000 actions nouvelles de la société de 0.01€ de valeur nominale chacune, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 196.000 options (« Options.2023 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 196.000 actions nouvelles de la société de 0.01€ de valeur nominale chacune, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021.

Transfert du siège social

Suite à l'acquisition des nouveaux locaux à Eybens (agglomération Grenobloise), la Société y a transféré son siège social et celui de ses filiales avec effet au 16 janvier 2023.

4.3. Financement

En mars 2023, le Groupe a conclu avec succès un nouveau financement bancaire long-terme d'un montant de 6,6 millions d'euros avec Bpifrance pour sa filiale Sofiwaga España 1. Cette opération permet de refinancer une partie des apports effectués par le Groupe pendant la phase de construction du projet Can Mata, dont la mise en exploitation est prévue courant 2023. La conclusion de ce financement permettra en

outre de débloquer la première tranche de 1 millions d'euros de la subvention de l'Union Européenne au titre de l'EIC Innovation Fund obtenue en 2022 et qui s'élève à un montant total de 2,5 millions d'euros.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les filiales contrôlées au sens d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », quel que soit le niveau de participation du Groupe dans les capitaux propres, sont intégrées globalement. L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités ».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Toutes les transactions et positions internes aux filiales intégrées globalement sont éliminées en consolidation. La liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées est présentée en note 5.2.

5.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées au sein du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de consolidation	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Contrôle	% Intérêt	% Intérêt
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
WAGA ENERGY	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
WAGA ENERGY INC	IG (a)	IG	100,00%	81,00%	100,00%	81,00%
WAGA ENERGIE CANADA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGY ESPANA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB STEUBEN LLC	IG	IG	100,00%	81,00%	100,00%	81,00%
WAGA ENERGY LIMITED	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ENERGY ITALIA	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS 2	IG		100,00%		100,00%	
SOFIWAGA 1	IG	IG	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
SOFIWAGA INFRA	IG	IG	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 3	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 4	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SP WAGA 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SOFIWAGA ESPANA 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 5	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 6	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS VEHICULE 19	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS VEHICULE 18	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS VEHICULE 20	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS VEHICULE 21	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS VEHICULE 22	IG		100,00%		100,00%	
SOFIWAGA ESPANA 2	IG		100,00%		100,00%	
WAGARENA	IG		100,00%		100,00%	
HARTLAND RENEWABLE RESOURCES GROUP	IG		100,00%		100,00%	

Les sociétés SOFIWAGA 1 et SOFIWAGA INFRA sont des entités structurées de financement des actifs WAGABOX®. La Société gère l'ensemble des activités et opérations liées au fonctionnement des unités WAGABOX® de ces entités structurées. Bien que détenues qu'à hauteur de 49%, les deux sociétés

SOFIWAGA INFRA SAS & SOFIWAGA 1 SAS sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, car conformément à la norme IFRS 10, WAGA ENERGY SA en détient le contrôle. En effet, WAGA ENERGY SA :

- Détient la capacité de diriger l'activité pertinente des deux sociétés et donc détient le pouvoir sur ces deux entités,
- Est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec ces deux entités, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance,
- A la capacité, en tant qu'unique acteur, d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus

6. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la production de biométhane par épuration du biogaz issu des déchets.

Le montant de chiffre d'affaires réalisé avec nos quatre principaux clients au 31 décembre 2022 s'élève respectivement à 4,2 millions d'euros (soit 22% du total du produit des activités courantes), 3,2 millions d'euros (soit 17%), 2,3 millions d'euros (soit 12%) et 2,3 millions d'euros (soit 12%).

Depuis l'exercice 2019, le Groupe développe son activité à l'international avec notamment la création de filiales aux Etats-Unis, au Canada, en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie. L'information géographique requise par IFRS 8.33 est présentée ci-dessous.

6.1. Compte de Résultat par secteur géographique 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2021	Amérique du Nord	Europe	France
Produits des activités ordinaires	19 159	3 642	2	15 515	12 261	1 801		10 460
Autres produits	397	21	0	376	379			379
Produits des activités courantes	19 556	3 664	2	15 891	12 640	1 801	0	10 839
Achat de marchandises et variation de stocks	-7 948	-1 450	11	-6 508	-5 390	-660		-4 730
Charges externes	-6 845	-2 059	-245	-4 540	-3 095	-552	-41	-2 502
Impôts, taxes et versements assimilés	-190	-9	0	-180	-127	-7		-120
Charges de personnel	-9 961	-2 151	-217	-7 592	-5 172	-674	-31	-4 467
Autres produits et charges opérationnels courants	-59	18	-35	-42	-16	16	16	-47
Amortissements et provisions	-2 725	-56	-9	-2 660	-1 819	-15		-1 804
Résultat opérationnel courant	-8 171	-2 043	-495	-5 633	-2 978	-91	-56	-2 830
Autres produits et charges opérationnels non courants	34	-15	0	49	-1 269	46		-1 315
Dépréciations d'actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-8 137	-2 057	-495	-5 584	-4 247	-45	-56	-4 145
Coût de l'endettement financier	-1 238	-64	0	-1 174	-3 178	-1		-3 177
Autres produits et charges financiers	21	-191	-33	246	-62	-1		-61
Résultat financier	-1 217	-256	-33	-928	-3 239	-1	0	-3 238
Résultat avant impôt	-9 354	-2 313	-528	-6 512	-7 486	-47	-56	-7 383
Impôts sur les résultats	-325	0	0	-325	-238			-238
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9 679)	(2 313)	(529)	(6 838)	(7 724)	(47)	(56)	(7 621)

6.2. Bilan par secteur géographique 31 décembre 2022

ACTIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2021	Amérique du Nord	Europe	France
Immobilisations incorporelles	804	6	0	798	401			401
Immobilisations corporelles	70 331	12 726	6 444	51 162	32 516	2 644	149	29 723
Actifs financiers non courants	2 137	-8 058	-1 569	11 765	1 147	15		1 131
Impôts différés actifs	0	0	0	0	0			0
Autres actifs non courants	6 562	1 487	16	5 059	0			0
Total des actifs non courants	79 835	6 160	4 891	68 784	34 064	2 659	149	31 256
Stocks	4 867	769	30	4 069	1 434	64		1 370
Clients et comptes rattachés	4 143	628	0	3 515	4 074	2 185		1 889
Créances d'impôt	315	0	0	315	297			297
Autres actifs courants	8 356	280	-5 996	14 072	6 776	402	35	6 339
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 659	2 465	369	88 826	122 913	2 917	62	119 935
Total des actifs courants	109 339	4 141	-5 597	110 796	135 494	5 568	97	129 830
Total de l'actif	189 174	10 302	-707	179 580	169 558	8 226	245	161 086

PASSIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2021	Amérique du Nord	Europe	France
Capital	205	0	0	205	198			198
Primes	150 090	0	0	150 090	126 879			126 879
Réserves	-31 119	-24 898	-75	-6 146	-3 122	-652		-2 470
Ecart de conversion	16	13	3	0	21	21		0
Résultat de la période - part du groupe	-10 076	-3 289	-993	-5 793	-8 061	-842	-86	-7 132
Capitaux propres - part du groupe	109 115	-28 175	-1 065	138 355	115 914	-1 473	-86	117 474
Intérêts minoritaires	2 912	0	0	2 912	1 675			1 675
Capitaux Propres	112 028	-28 175	-1 065	141 268	117 590	-1 473	-86	119 150
Provisions non courantes	585	0	0	585	548			548
Emprunts et dettes financières non courants	43 185	2 520	144	40 521	18 352	60		18 292
Autres passifs non courants	4 677	3 220	1	1 457	1 114			1 114
Impôts différés passifs	1	0	0	0				0
Total des passifs non courants	48 448	5 740	145	42 564	20 013	60	0	19 954
Provisions courantes	0	0	0	0	0			0
Emprunts et dettes financières courants	9 420	2 577	6	6 837	19 895			19 895
Fournisseurs et comptes rattachés	5 413	1 022	44	4 347	5 712	1 179		4 533
Dettes d'impôt	42	0	0	42	107			107
Autres passifs courants	13 823	4 256	92	9 475	6 242	4 074	9	2 159
Total des passifs courants	28 698	7 856	143	20 699	31 955	5 253	9	26 693
Compte de liaison intragroupe	0	24 881	70	-24 951	0	4 387	322	-4 709
Total du passif	189 174	10 302	-707	179 580	169 558	8 226	245	161 086

7. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

7.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Concernant les frais de recherche et développement, les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement retenue par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Frais de développement : 5 ans
- Concession, brevets et licences : 6 ans

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Concessions, brevets, licences et logiciels	Autres immobilisations incorporelles et en cours	Total
Situation au 31 décembre 2021	482	307	0	789
Augmentations de l'exercice	0	24	506	530
Diminutions de l'exercice	0	0	-5	-5
Reclassements et autres	-47	39	8	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2022	434	370	509	1 313

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	Amortissements des frais de recherche et développement	Amortissements concessions, brevets & droits similaires	Amortissements des autres immos incorp.	Total
Situation au 31 décembre 2021	-115	-273	0	-388
Dotations de l'exercice	-72	-35	-15	-121
Reprises de l'exercice	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2022	-187	-308	-15	-509

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Concessions, brevets, licences et logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Situation au 31 décembre 2021	367	34	0	401
Situation au 31 décembre 2022	248	62	494	804

Les acquisitions mentionnées dans la colonne « Autres immobilisations incorporelles et en cours » pour 0,5 millions d'euros correspondent à l'achat d'un nouveau progiciel de gestion intégré dont la mise en service est prévue pour 2023.

7.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en conformité avec la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » qui comprend :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux,
- Tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.
- L'estimation initiale des coûts de démantèlement et à l'enlèvement de l'unité WAGABOX® et la remise en état du site où elle est située

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe. Ces unités génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe à travers les contrats long terme de vente de biométhane ou prestation d'épuration (cf note 8.1). Pour des raisons de sécurité et de savoir-faire spécifique acquis par la Société, celle-ci est l'unique exploitant des WAGABOX®. Le Groupe détient le contrôle de ces actifs qui sont comptabilisés en application de la norme IAS16.

Pour les WAGABOX® fabriquées par le groupe, les coûts directement attribuables aux WAGABOX® sont constitués de coûts de main d'œuvre directe, de coûts matières et de coûts externes (conseils, experts, sous-traitants...) directement liés à la préparation du site, à l'ingénierie, à la conception, aux études techniques, au calibrage, à la fabrication, à la livraison, au montage et à l'installation des WAGABOX® qui seront exploitées.

Les coûts directement attribuables à l'immobilisation ne sont capitalisés qu'à partir du moment où les deux critères suivants sont cumulativement remplis :

- Formalisation d'une marque d'intérêt de la part du prospect confirmant sa volonté de contractualiser (par exemple signature d'une lettre d'intention, MoU...)
- Pré-validation permettant de vérifier la faisabilité technique du projet (analyse du gisement biogaz et faisabilité du raccordement).

Avant la mise en service des WAGABOX®, lesdits coûts sont comptabilisés en « immobilisations corporelles en cours » et font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'une analyse afin de s'assurer que les conditions d'activations sont toujours réunies.

Lorsque des composants significatifs des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composante majeure).

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement (Note 7.13) et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation contractuelle que le Groupe encourt.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charge sur la durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- WAGABOX® hors composant : 15 à 25 ans ;
- WAGABOX® composant : 5 à 20 ans ;
- Bâtiments & constructions : 10 à 25 ans ;

- Installations techniques, matériel & outillage : 4 à 15 ans ;
- Matériel et mobilier de bureau, informatique : 3 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux WAGABOX® en cours de construction.

Un actif est défini ainsi dès lors que des dépenses sont engagées pour la construction des WAGABOX® jusqu'à leur mise en service.

Méthodes comptables appliquées aux contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif. Dans de rares cas, lorsque la décision sur la manière et l'objectif dont l'actif est utilisé est prédéterminée, le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif si :
 - le Groupe a le droit d'exploiter l'actif, ou
 - le Groupe a conçu le bien d'une manière qui prédétermine comment et à quelles fins il sera utilisé.

Ces critères s'appliquent aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au moment de la création ou de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe a choisi de ne pas séparer les éléments non liés au contrat de location et de comptabiliser le contrat de location comme une composante locative unique.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

- l'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionné de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues.
- L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.
- La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas encore été effectués, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur (taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie

similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire). Ce taux représente le taux d'endettement qui serait obtenu pour financer l'actif considéré. Ainsi il a donc été déterminé ces taux-là sur la base de l'addition d'un taux sans risque (Emprunt d'Etat français) auquel ont été ajoutée des primes de risques propres à Waga Energy et enfin comme évoqué dans la question, les durées de ces contrats

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;
- les loyers dans une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation. A ce titre, l'analyse des clauses de renouvellement au regard de la norme IFRS 16 se fait de manière individuelle pour chaque contrat considéré et l'utilisation estimative de l'actif. En effet, la prise en compte des clauses de renouvellement est analysée au regard de leur durée d'utilité estimative, notamment si la durée d'utilisation estimative (notamment au regard du plan stratégique du Groupe) est supérieure à la durée initiale du contrat.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Les contrats identifiés correspondent principalement :

- aux équipements loués des sites de Saint Palais, Gueltas & Chevilly
- aux locaux loués par le Groupe (bureaux, entrepôts)
- à du matériel de transport loué

A ce titre, le Groupe a défini les durées d'amortissements des différents actifs entrant dans le champ de la norme IFRS 16 au regard d'actifs similaires. Ainsi, les durées sont définies individuellement par contrat, et peuvent varier entre 3 et 15 ans, en fonction de la typologie d'actif :

- 15 ans pour les épurateurs-membrane achetés auprès d'un industriel, puis cédés dans le cadre d'un contrat de "sale & lease-back" à un loueur qui le loue à Waga Energy, de manière concomitante à la mise en service, et pour un montant correspondant à la valeur nette comptable de l'épurateur membrane. Cet équipement entre dans la construction d'unités WAGABOX®
- Environ 9 ans pour les baux commerciaux
- 15 ans pour les réservoirs d'azote et de charbon
- Entre 3 et 4 ans pour les véhicules

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ». Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de

prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation.

Le passif locatif a été pour chaque contrat évaluée à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés. La valeur actualisée des loyers a été calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce dernier est disponible) ou via le taux d'emprunt marginal en fonction de la durée du *Lease term*. Ces taux sont compris entre 3,7% et 9% en fonction de l'actif considéré.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Terrains hors IFRS 16	Constructions hors IFRS 16	Constructions IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages hors IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages IFRS 16	Autres immobilisations corporelles hors IFRS 16	Autres immobilisations corporelles IFRS 16	Immobilisations en cours	Total	(*) dont actif de démantèlement
Situation au 31 décembre 2021	0	183	555	20 977	3 524	418	97	12 255	38 008	192
Augmentations de la période	806	4 486	324	8 587	237	589	54	25 940	41 023	90
Diminutions de la période	0	-95	0	-15	0	-55	-51	0	-216	
Reclassements et autres	0	0	0	17 180	0	13	0	-17 220	-27	
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ecart de conversion	0	0	-2	-431	0	-6	0	-103	-543	
Situation au 31 décembre 2022	806	4 574	877	46 298	3 761	959	99	20 871	78 246	282

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	Dépréciation terrains hors IFRS 16	Amort. et dep. constructions hors IFRS 16	Amort. et dep. constructions IFRS 16	Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages hors IFRS 16	Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages IFRS 16	Amort. et dep. autres immobilisations corporelles hors IFRS 16	Amort. et dep. autres immobilisations corporelles IFRS 16	Dépréciation immobilisations en cours	Total	(*) dont actif de démantèlement
Situation au 31 décembre 2021	0	-76	-305	-4 094	-738	-204	-76	0	-5 492	-41
Dotations de la période	0	-32	-151	-1 924	-252	-184	-9	0	-2 552	-18
Reprises de la période	0	52	0	-14	0	39	51	0	128	
Reclassements et autres	0	0	9	-1	0	-7	0	0	0	
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	1	0	0	2	
Situation au 31 décembre 2022	0	-56	-447	-6 033	-990	-355	-34	0	-7 914	-58

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	Terrains hors IFRS 16	Constructions hors IFRS 16	Constructions IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages hors IFRS 16 (*)	Installations techniques, matériel et outillages IFRS 16	Autres immobilisations corporelles hors IFRS 16	Autres immobilisations corporelles IFRS 16	Dépréciation immobilisations en cours	Total	(*) dont actif de démantèlement
Situation au 31 décembre 2021	0	107	250	16 882	2 786	214	21	12 255	32 516	152
Situation au 31 décembre 2022	806	4 518	430	40 264	2 771	605	65	20 871	70 331	224

Les installations techniques matériels et outillage comprennent principalement les WAGABOX®. L'évolution de ce compte s'explique par l'évolution des mises en services de WAGABOX® (cf note 3.1).

Les terrains et constructions correspondent à l'acquisition par le Groupe de ses nouveaux locaux à Eybens (38) pour 5,3 millions d'euros décomposés en 0,8 millions pour le terrain et 4,5 millions pour les constructions.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent essentiellement aux unités WAGABOX® en cours de construction (cf note 3.1) et dans une moindre mesure aux travaux en-cours des locaux d'Eybens. Comme explicité ci-dessus, une analyse de perte de valeur est réalisée à chaque clôture sur chaque UGT (soit chaque WAGABOX®), en comparant le résultat réalisé versus le résultat attendu au regard du business plan initial.

7.3. Dépréciation des actifs

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Pour les immobilisations en cours, une revue des projets en cours est effectuée afin de s'assurer que les critères de capitalisation au regard de la norme IAS 16 sont toujours respectés. De plus, un test de perte de valeur est effectué annuellement qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont prévisibles, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est faible. A ce titre, les immobilisations en-cours correspondent principalement à des WAGABOX® en-cours de construction initiés sur l'exercice. Soutenue par les business plans prévisionnels, aucune perte de valeur n'est à constater sur ces actifs.

Concernant les WAGABOX® en exploitation, le Groupe a retenu comme UGT chaque projet d'unité de valorisation du biogaz (unité WAGABOX®). Pour la détermination d'indice de perte de valeur, le Groupe établit la méthodologie suivante : les données (chiffre d'affaires et marges) utilisées pour mettre en œuvre le test se fait par la méthode des comparaisons entre le prospectif et le réalisé. Ces données sont issues des business plans du projet couvrant la durée des contrats de vente de gaz, et une période de vente sur les marchés courant de la fin des contrats de vente jusqu'à la date de fin de durée d'utilité des actifs sous-jacents. Les hypothèses sous-jacentes sont systématiquement mises à jour à la date du test. Par ailleurs une analyse de facteurs exogènes est aussi prise en compte comme des incidents climatiques ou opérationnels, ou tout évènement qui remettrait en cause la rentabilité des unités WAGABOX®.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié d'indices de perte de valeur, notamment dans le contexte du conflit en Ukraine et de ses conséquences sur l'augmentation brutale des coûts de l'électricité. En effet, les mécanismes d'atténuation de la charge d'électricité (tarif ARENH et ajustement du prix d'achat du biogaz) et les mécanismes d'indexation des revenus permettent de limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité et n'affectent pas la rentabilité à long terme des projets.

7.4. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués par des dépôts de garantie liés aux contrats de location et des cautions.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ; Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des actifs financiers.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur serait enregistrée au compte de résultat en provision pour dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts et cautionnements versés	1 960	908
Autres créances immobilisées	160	234
Autres actifs financiers	17	5
Valeurs brutes	2 137	1 147
Dépréciations	0	0
Valeurs nettes	2 137	1 147

La variation des dépôts et cautionnements concerne principalement :

- Le remboursement d'une caution donnée au Canada pour 0,7 millions d'euros,
- Une caution donnée en Espagne pour 1,6 millions d'euros concernant le projet Can Mata,
- Une caution BPI versée par Waga Energy pour 0,2 millions d'euros.

7.5. Impôts différés actifs

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

En application des principes décrits ci-dessus et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2022 la somme des déficits reportables pour lesquels le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés actifs s'élève à 13,6 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros (dont 3 millions d'euros générés sur l'exercice) pour les sociétés françaises et 6,1 millions d'euros (dont 4,6 millions d'euros générés sur l'exercice) pour les sociétés étrangères.

En effet, des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

7.6. Autres actifs non courants

AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital non versé	14	0
Fournisseurs, avances et acomptes sur immobilisations	4 791	
Instruments Financiers - Actifs non courants	1 757	
Total net des autres actifs courants	6 562	0

Des avances sont versées au titre d'acomptes aux fournisseurs d'actifs immobilisés. La variation est présentée en activités liées aux investissements dans le tableau de flux de trésorerie.

Les instruments financiers correspondent à la juste valeur positive des instruments de couverture de taux (cf. note 9.2).

7.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode *First In First Out* ("FIFO"), qui valorise les sorties de marchandises au coût réel de leur entrée en privilégiant les sorties d'actifs les plus anciens.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable en stock.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat sur la ligne amortissement et dépréciation.

STOCKS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Stocks de pièces	4 731	1 299
Stocks d'azote et charbon	136	135
Valeurs brutes	4 867	1 434
Dépréciations	0	0
Valeurs nettes	4 867	1 434

Le Groupe effectue une revue de la valeur des stocks à la date de clôture de la période. Le Groupe n'a pas constaté de perte de valeur des stocks au 31 décembre 2022.

Le stock de pièces de rechange de sécurité mutualisé pour toutes les WAGABOX®, est comptabilisé en stock (pour les pièces de rechange que le groupe compte utiliser sur une durée inférieure à 12 mois), à l'exception des pièces de rechanges concernant les premières unités installées qui sont spécifiques.

7.8. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

La norme IFRS 9 exige de tenir compte du risque de crédit relatif aux actifs financiers sur la base du principe des « pertes attendues », ce qui implique de reconnaître des dépréciations sur des créances commerciales non encore échues.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a effectué une revue, de manière complémentaire, sur la base de la qualité et la solvabilité de ses clients, de son portefeuille de créances commerciales. Au regard de la nature de ses activités et de ses clients, dont le montant des créances échues à plus de 120 jours est non significatif, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en milliers d'euros)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2022	4 143	608	3 535	0	4 143
Situation au 31 décembre 2021	4 074	418	3 657	0	4 074

Compte-tenu du caractère non matériel des créances échues à plus de 120 jours, ces informations n'ont pas été présentées au sein des Etats financiers consolidés du Groupe.

7.9. Créances d'impôt

CREANCES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Crédit Impôt Recherche	285	251
Crédit Impôt Innovation	29	43
Autres		3
Créances d'impôt	315	297

7.10. Autres actifs courants

AUTRES ACTIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir		3 331
Personnel et organismes sociaux	4	2
État, TVA	6 237	2 529
Charges constatées d'avance	1 681	749
Autres actifs courants et produits à recevoir	434	164
Total net des autres actifs courants	8 356	6 776

Les charges constatées d'avance concernent principalement des charges d'assurance annuelles, des charges locatives, ou encore des prestations de services annualisées. Concernant les charges locatives, il s'agit d'actifs à valeur faible qui n'ont pas été retraités selon IFRS 16. La hausse s'explique en partie par l'achat de matériel en transit en fin de période pour 0,7 millions d'euros.

La forte hausse des créances fiscales est notamment liée au crédit de TVA de 1 million d'euros concernant l'acquisition des nouveaux locaux et à la TVA induite par la hausse des dettes fournisseurs.

7.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 « États des flux de trésorerie ».

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Placements à court terme	24 235	0
Disponibilités	67 424	122 913
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	91 659	122 913

7.12. Capitaux propres et détail des instruments dilutifs

7.12.1. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission, net d'impôt.

Politique de gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise. Dans ce cadre, la Société procède continuellement à la mise en place de financements au travers d'émission d'emprunts obligataires, bancaires ou de dettes financières.

Le capital social de Waga Energy est composé d'actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro.

Nombre d'actions	Actions ordinaires
Situation au 31 décembre 2021	19 752 417
Augmentation de capital apport Waga Energy USA	655 995
Exercice BSPCE 30/06/2022	67 900
Exercice BSPCE 31/12/2022	7 038
Situation au 31 décembre 2022	20 483 350

La création des 655 995 actions a été réalisée en rémunération de l'apport des titres Waga US. Cette émission de titres n'a pas généré de flux de trésorerie.

L'augmentation des fonds propres liée à l'exercice des BSPCE s'élève à 0,2 millions d'euros.

7.12.2. Instruments dilutifs

Conformément à IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux.

La juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) est déterminée par application du modèle Black & Scholes de valorisation d'options.

- Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :
- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs pour les plans antérieurs à la cotation de la Société, sur la base de la dernière augmentation de capital ;
- Le taux sans risque est déterminé en fonction du terme attendu des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur d'activité du Groupe, à la date d'attribution des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Le terme attendu pour les instruments a été estimé à 4,9 ans ;
- Les perspectives de versement de dividende sur ce terme ont été considérées nulles ;
- Il n'a pas été tenu compte du taux de rotation du personnel, celui-ci étant considéré faible sur la population des bénéficiaires d'instruments.

La valeur des options est enregistrée au compte de résultat en charges de personnel entre la date d'octroi et la date de maturité (France sur la période d'acquisition des droits), en contrepartie des capitaux propres. La charge est ainsi étalée sur la période d'acquisition en fonction des modalités donnant droit à leur acquisition.

À chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte, par les bénéficiaires, des droits aux options ou aux actions attribuées gratuitement avant la fin de la période d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté au compte de résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

7.13. Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sans contrepartie dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions est évalué en application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

Litiges et passifs éventuels

Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressource. Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite, car jugée sans fondement ou trop peu étayée, il existe une obligation potentielle ou actuelle qui ne peut pas être comptabilisée (passif éventuel).

Provision pour démantèlement

Lorsqu'une obligation légale ou contractuelle de démanteler une WAGABOX® existe, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le coût fait l'objet d'une

estimation régulière. En cas de changement significatif de l'estimation conduisant à une augmentation de la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement est également augmentée. Si le changement conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'actif est enregistrée.

PROVISIONS (en milliers d'euros)	Démantèlement	Pensions et retraites	Garantie	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2021	236	267	0	45	548
Dotations de l'exercice	104	107			211
Reprise de provision utilisée					0
Reprise de provision non utilisée					0
Pertes / (Gains) actuariels		-174			-174
Situation au 31 décembre 2022	340	200	0	45	584
A moins d'un an au 31 décembre 2022	0	0	0		0
A plus d'un an au 31 décembre 2022	340	200	0	45	584

Pensions et retraites

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous forme de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite ne concernent que les salariés de la maison-mère Waga Energy. Aucun engagement au sens d'IAS 19 n'a été identifié et provisionné pour la filiale canadienne et la filiale américaine.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présent ci-dessous :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Age de départ	63 ans : non cadres 65 ans : cadres	63 ans : non cadres 65 ans : cadres
Taux d'actualisation (a)	3,65%	0,80%
Taux de croissance des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales (b)	44%	44%
Table de survie	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 91,7% de 30 à 40 ans : 94,7% de 40 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%	moins de 30 ans : 91,7% de 30 à 40 ans : 94,7% de 40 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 99,0%

(a) Le taux d'acroyés au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 est donné ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	Impact sur le résultat consolidé				Impact autres éléments	31 décembre 2022
		Coût service rendus	Coût financier	Indemnités versées	Sous-total	écarts actuariels résultat global	
Engagement global	267	97	10		374	-174	200
Juste valeur du fonds							
Engagement net	267	97	10	0	374	-174	200

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

7.14. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que de certains passifs.

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuable à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les avances conditionnées reçues ne sont remboursables qu'en cas de succès des projets financés, selon des critères définis par avance avec l'organisme financeur.

Il a été considéré que ces avances seraient toutes remboursées du fait des succès attendus sur chaque projet financé. En conséquence, les avances ont été comptabilisées selon la norme IFRS 9 en fonction des flux actualisés des remboursements attendus. Le taux d'actualisation correspondant au taux de financement de marché a été déterminé par comparaison avec des financements souscrits auprès de banques pour des durées comparables.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique constatée en « Autres Produits » au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances, conformément à la norme IAS 20 (voir la note 7.17).

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Emissions	Remboursements	Nouveaux contrats IFRS 16	Intérêts courus et reclassement	31 décembre 2022
Emprunts bancaires	12 169	27 586	-1 783		57	38 029
Emprunts BPI		3 000			-305	2 695
Dettes associées	967		-609		22	380
Avances remboursables	1 031	48	-465		-10	604
Emprunts obligataires Sofiwaga 1	2 569				9	2 578
Obligations convertibles Waga Asset	12 277		-12 277			0
Obligations convertibles Waga Asset 2		5 250			14	5 265
Obligations convertibles Waga Energy SA	6 262		-6 262			0
Dettes financières IFRS 16	2 963		-526	612		3 049
Autres dettes financières	7		-1			6
Total	38 246	35 884	-21 924	612	-212	52 605

- **Dettes associées**

Il s'agit des comptes courants des associés avec les sociétés détenant des filiales du Groupe à 51%, classés en dettes courantes.

Ces comptes courants sont rémunérés par des intérêts figurant en dettes courantes.

- **Avances remboursables**

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. Ces avances remboursables s'élèvent au total à 1 031 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 604 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les principaux termes des avances remboursables sont présentés ci-après :

AVANCE ADEME

La société WAGA Energy a bénéficié d'une aide de la société ADEME, dans le cadre du programme d'investissement d'Avenir WAGABOX 1 qui se décomposait en 2 parties : une subvention pour un montant de 683 milliers d'euros et d'une avance remboursable, pour un montant total de 1 595 milliers d'euros.

Cette avance remboursable, dont le montant restant dû s'élevait à 465 milliers d'euros au 31 décembre 2021, a été intégralement remboursée au 31 décembre 2022.

AVANCE WHIPE

La société a bénéficié d'une avance remboursable de la société Ademe WHIPE de 104 milliers d'euros. Le montant de l'avance restant à rembourser s'élève à 67 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le remboursement de cette avance, au taux de 0,85 %, s'effectuera en deux échéances annuelles de même montant, dont la première interviendra 9 mois après le terme de la phase d'investissement.

ASSURANCE BPI

Dans le cadre des développements de projets internationaux aux Etats-Unis et au Canada, Waga Energy SA a obtenu des avances remboursables « Prospection » auprès de la BPI pour un montant de 455 milliers d'euros par pays. Au 31 décembre 2022, le montant total des avances reçues s'élève à 455 milliers d'euros (soit 50% du montant de l'avance pour chaque pays). Le remboursement de ces deux avances devrait s'étaler entre 2025 et 2028.

• Obligations convertibles

Le Groupe a souscrit à plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions, comptabilisés en dettes financières hauteur de :

- Emprunt obligataire (OCA2021 Tranche 2) correspondant à un financement de 6 000 milliers d'euros entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021, portant intérêt au taux d'intérêt annuel maximum de 9,2%. Cet emprunt a été remboursé en totalité par Waga Energy SA et réémis en décembre 2022 par sa filiale Waga Assets 2 pour un montant de 5 250 milliers d'euros.

La date limite de remboursement ou de convertibilité des OCA2021 Tranche 2 en actions nouvelles de la Société est fixée au 30 juin 2029.

- Le Groupe a également émis deux emprunts obligataires pour un montant total de 2 600 milliers d'euros en novembre 2017 dans le cadre du financement des unités WAGABOX® des sites de Saint Palais, Gueltas et Chevilly.

Ces obligations ordinaires sont émises pour une durée de 12 années, expirant en novembre 2029.

- Les obligations convertibles émises par Waga Assets et souscrites par Eiffel Gaz Vert pour 12,5 millions d'euros ont été remboursées par anticipation au 31 mars 2022 et refinancées par un emprunt bancaire (cf ci-dessous).

• Emprunts bancaires

Les nouveaux emprunts bancaires concernent principalement :

- Des tirages sur les financements de projet de SP Waga 1 et Sofiwaga Infra à hauteur d'un montant total de 5,7 millions d'euros ;
- Le refinancement des obligations Eiffel Gaz Vert par un nouvel emprunt bancaire d'un montant total maximum de 23 millions d'euros, tiré à hauteur de 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- Des tirages sur le financement de projet de Waga Energie Canada à hauteur de 4,9 millions d'euros ;
- La souscription d'un nouvel emprunt auprès de Bpifrance (prêt innovation) pour 3 millions d'euros ;
- La souscription d'un nouvel emprunt immobilier d'un montant total maximum de 8 millions d'euros pour le financement de l'acquisition des locaux situés à Eybens, tiré à hauteur de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les deux premiers emprunts, conclus à taux variable, ont fait l'objet d'une couverture du risque de taux (swap de taux), dont le détail est présenté en note 9.2.

L'échéance des emprunts et dettes financières est la suivante :

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans
Emprunts bancaires	38 029	7 733	13 409	16 886
Emprunts BPI	2 695		1 617	1 078
Dettes associées	380	380		
Avances remboursables	604		604	
Emprunts obligataires Sofiw aga 1	2 578	5	973	1 600
Obligations convertibles Waga Asset				
Obligations convertibles Waga Asset 2	5 265	764	3 000	1 501
Obligations convertibles Waga Energy SA				
Dettes financières IFRS 16	3 049	532	1 604	912
Autres dettes financières	6	6		
Total	52 605	9 420	21 207	21 977

Les emprunts bancaires souscrits par SP Waga 1 pour 2,1 millions d'euros ont été présentés à moins d'un an, la société n'ayant pas respecté un covenant concernant un délai d'information sur les niveaux d'utilisation des WAGABOX®. L'information a été transmise aux prêteurs après la clôture de l'exercice et ces derniers n'ont pas demandé de remboursement anticipé. Les autres covenants financiers ont été respectés.

Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif,
- Niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables,
- Niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2022	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	2 137	3	2 137			2 137
Autres actifs non courants	6 562	2	6 562		1 757	4 806
Clients et comptes rattachés	4 143	2	4 143			4 143
Autres actifs courants	2 119	2	2 119			2 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 659	2	91 659			91 659
Total des actifs financiers	106 620		106 620	0	1 757	104 864
Emprunts et dettes financières non courants	44 240	2	44 240			44 240
Autres passifs non courants	4 677	2	4 677			4 677
Emprunts et dettes financières courants	8 365	2	8 365			8 365
Fournisseurs et comptes rattachés	11 353	2	11 353			11 353
Autres passifs courants	4 089	2	4 089			4 089
Total des passifs financiers	72 725		72 725	0	0	72 725

7.15. Fournisseurs et comptes rattachés

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (en k€)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs et comptes rattachés	5 413	5 712
Total net des dettes fournisseurs	5 413	5 712

7.16. Dettes d'impôt

DETTES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôt sur les sociétés	42	107
Dettes d'impôt	42	107

Les dettes d'impôts correspondent aux impôts exigibles à la clôture pour l'ensemble des entités du Groupe.

7.17. Autres passifs

7.17.1. Autres passifs non courants

AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits constatés d'avance - non courant	4 677	1 089
TOTAL	4 677	1 089

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est supérieure à un an au 31 décembre 2022 correspondent aux subventions d'investissement pour 4 104 milliers d'euros et aux primes complémentaires pour 216 milliers d'euros. Le poste comprend également le reclassement pour 305 milliers d'euros de l'impact de l'application du taux d'intérêt effectif sur une avance BPI de 3 000 milliers d'euros.

Les subventions d'investissement reçues par la filiale Waga Energie Canada et Sofiwaga Infra au cours de l'exercice classées en « Autres passifs non courants » au bilan sont présentées en activités d'investissements dans le tableau de flux de trésorerie pour 3 023 milliers d'euros.

7.17.2. Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes sociales	1 447	653
Dettes fiscales	2 347	1 488
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	17	3 148
Produits constatés d'avance - courant	2 791	879
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	7 042	80
Autres dettes	180	19
TOTAL	13 823	6 267

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est inférieure à un an au 31 décembre 2022 sont principalement constitués de subventions d'investissement pour 146 milliers d'euros et de produits liés à l'activité courante pour 2 611 milliers d'euros, essentiellement liés aux ventes d'équipements.

8. Notes sur le compte de résultat consolidé

8.1. Produits des activités ordinaires

Le Groupe reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

Les revenus ordinaires du Groupe proviennent de la vente de la production du biométhane à un énergéticien ou de la prestation d'épuration lorsque l'opérateur de l'ISDND détient le contrat de vente de biométhane. Par exception à ce modèle d'affaires, le Groupe se réserve la possibilité de réaliser une vente d'équipement.

Le Groupe Waga Energy opère dans l'ingénierie des gaz. Le Groupe conçoit, construit et exploite des unités WAGABOX® installées sur des sites d'enfouissement de France (en France, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou ISDND, communément appelée décharges). Le biogaz produit par les déchets enfouis est capté par l'opérateur du site d'enfouissement. Les unités WAGABOX® épurent ce biogaz en biométhane grâce à une technologie brevetée, couplant épuration membranaire et distillation cryogénique. Le biométhane est directement injecté dans le réseau de gaz naturel.

La molécule de biométhane est rachetée par des énergéticiens qui commercialisent ce biométhane auprès des utilisateurs finaux.

L'activité ordinaire du Groupe est basée sur le modèle d'affaires intégré de développeur-investisseur-exploitant sur des contrats long terme, dans lesquels le Groupe s'engage sur la performance des unités WAGABOX®. Les contrats clés impliquent les acteurs suivants :

- L'opérateur du site d'enfouissement des déchets (en France une ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux) , fournisseur de biogaz ;
- L'opérateur d'énergie acheteur du biométhane ;
- Le groupe, constructeur, opérateur de la WAGABOX® et le propriétaire du processus d'épuration du biogaz en biométhane.

Au sein de cette activité, deux modèles économiques distincts ont été développés :

- d'une part, la prestation d'épuration
- d'autre part, la vente de biométhane.

Dans le cas de la prestation d'épuration, le Groupe contractualise avec l'opérateur de l'ISDND, réalise une prestation d'épuration du biogaz et garantit une rémunération fixe en contrepartie de la prestation. L'opérateur de l'ISDND, producteur de biométhane au sens réglementaire, détient dans ce cas le contrat de vente de biométhane avec l'énergéticien. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la prestation d'épuration sont comptabilisés en produits ordinaires du Groupe.

Dans le cas de la vente de biométhane, le Groupe conclut (i) un contrat d'achat du biogaz avec l'opérateur de l'ISDND et (ii) un contrat de vente du biométhane avec un énergéticien. En France le tarif est fixé par l'Etat ; dans d'autres géographies, le tarif est négocié de gré à gré sur la base d'une valeur marché. Ainsi, le Groupe tire ses revenus de la vente du biométhane sur le tarif obtenu ainsi que d'une prime complémentaire. Le modèle de vente de biométhane octroie à la Société la faculté de choisir l'énergéticien et négocier librement une prime complémentaire, qui est une composante de revenu substantielle. En effet, comme l'énergéticien peut tirer une valeur additionnelle sur la vente de l'énergie, les producteurs de biométhane sont en mesure de négocier également une prime complémentaire (intitulée comme telle dans les contrats ie "prime complémentaire"), qui est négociée librement, et est donc reconnue au fur et à mesure du biométhane injecté dans le réseau. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la vente de biométhane sont comptabilisés en produits ordinaires, et les achats de biogaz en achats de marchandises.

Pour chaque contrat, une analyse est effectuée au regard de la norme IFRS 15 pour déterminer si Waga Energy intervient comme principal. A ce titre :

Dans le cadre de la vente directe de biométhane, Waga Energy intervient comme principal dans la transaction pour les raisons suivantes :

- C'est Waga qui choisit l'énergéticien, notamment en fonction du montant du revenu additionnel possible avec les primes complémentaires ;
- C'est Waga qui a la relation contractuelle avec l'énergéticien et négocie avec lui le prix de vente (même si la marge de négociation est limitée en France) ;

- Les primes complémentaires (décrites ci-dessus) représentent une part significative de la marge incrémentale d'un contrat.

Ainsi, Waga Energy agit en tant que principal au titre de son obligation de performance de fournir du biométhane à l'énergéticien. Waga Energy procède elle-même à la livraison du biométhane. En synthèse, Waga Energy agit comme principal au regard de sa capacité à décider à qui il le vend et à quel prix.

Dans le cadre de la prestation d'épuration, Waga Energy ne fait que rendre une prestation de service d'épuration. C'est l'ISDND qui choisit l'énergéticien, la relation contractuelle avec lui et négocie avec lui les prix de vente. Ainsi le client de Waga Energy est l'opérateur de décharge et l'obligation de performance est la prestation d'épuration vendue à cet opérateur.

Par ailleurs, pour le Groupe, l'engagement d'épurer le biogaz ou vendre le biométhane n'est pas quantifiable car le respect des obligations ne peut s'apprécier qu'une fois la prestation ou la vente effectuée. En particulier, le Groupe n'est pas engagé sur des volumes prédéfinis et fixes à épurer ou vendre.

De ce fait, le Groupe n'a pas présenté d'information complémentaire.

Par exception au modèle d'affaire, les autres sources de produits ordinaires du Groupe sont issus de (i) la vente d'équipements (contrat d'EPC ou d'*Engineering Procurement & Construction*), ainsi que (ii) des revenus issus du contrat long terme de maintenance et exploitation (*Operating & Maintenance dit « O&M »*) de ces unités vendues, en contrepartie d'une prestation d'exploitation et maintenance des actifs réalisée par le Groupe.

Les produits des activités ordinaires (ou chiffre d'affaires) correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de rabais et de remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Vente de Gaz et prestations d'épuration	15 091	79%	10 025	82%
Vente d'équipements	3 606	19%	1 793	15%
O&M	423	2%	407	3%
Autres	39	0%	36	0%
Total produit des activités ordinaires	19 159	100%	12 261	100%

La vente d'équipements correspond à la vente d'équipement de cryogénie à Air Liquide par la filiale Waga Energy Inc et à une partie de la vente d'équipement réalisée par la filiale HRRG au Canada sur le contrat signé en 2022 (contrat Hartland). La prestation d'O&M (Operating & Maintenance) est principalement réalisée pour la WAGABOX® basée à Lorient Agglomération.

8.2. Autres produits

Les autres produits de l'activité comportent les produits relatifs aux subventions ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) & le Crédit Impôt Innovation (CII).

En application de la norme IAS 20, les subventions publiques reçues sont initialement comptabilisées au bilan en produits différés. Les subventions publiques sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice :

- de manière symétrique à l'amortissement des actifs pour les subventions publiques liées aux investissements. Les subventions qui financent les coûts de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions

s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées, directement au crédit du compte de dotation.

- au prorata des charges engagées pour les subventions publiques couvrant des dépenses opérationnelles. En particulier, les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés).

AUTRES PRODUITS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Crédit Impôt Recherche	285	72%	251	66%
Crédit Impôt Innovation	29	7%	43	11%
Subventions	83	21%	86	23%
Total Autres Produits	397	100%	379	100%

8.3. Achats de marchandises et variation de stocks

ACHAT DE MARCHANDISES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Matières premières et pièces de rechange	5 382	68%	3 301	61%
Variation de stocks	-6 172	-78%	-524	-10%
Sous-traitance	1 053	13%	701	13%
Matériel & Equipement	7 686	97%	1 766	33%
Autres achats		0%	145	3%
Total achat de marchandises	7 948	100%	5 390	100%

Les achats de matériel et équipement ont fortement augmenté en lien avec la croissance de l'activité du Groupe et pour la construction de WAGABOX® vendues.

8.4. Charges externes

CHARGES EXTERNES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Sous-traitance générale	415	6%	120	4%
Locations et charges locatives	660	10%	299	10%
Entretiens et réparations	287	4%	180	6%
Primes d'assurance	639	9%	344	11%
Personnel mis à disposition	118	2%	57	2%
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	3 125	46%	1 295	42%
Publicités	165	2%	78	3%
Transports	156	2%	149	5%
Déplacements, missions	601	9%	250	8%
Frais postaux & Télécom	215	3%	106	3%
Services bancaires	280	4%	137	4%
Autres charges externes	183	3%	80	3%
Total charges externes	6 845	100%	3 095	100%

Les locations et charges locatives correspondent à des charges locatives maintenues au compte de résultat au titre des exemptions prévues par la norme IFRS 16, et aux taxes foncières.

Les rémunérations d'intermédiaires et les honoraires ont augmenté en raison du recours accru à des intervenants externes pour mener à bien la stratégie de croissance du Groupe, en particulier à l'international, et aux frais de structure liés aux obligations règlementaires des sociétés cotées.

L'augmentation des autres charges externes provient essentiellement de la croissance des activités à l'international.

8.5. Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement des projets sont comptabilisées à l'actif lorsque les projets remplissent les critères d'activation requis par la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » (note 7.2).

Les autres charges de personnel, incluant le coût des services lié à la provision pour départ en retraite (note 7.13) et le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres (note 7.12) figurent en charge au compte de résultat.

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (en milliers d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Rémunération du personnel	5 086	51%	2 339	45%
Charges IFRS 2	2 241	22%	1 364	26%
Charges sociales	2 499	25%	1 404	27%
Autres charges de personnel	28	0%	-17	0%
Dotation nette pour engagement de retraite	107	1%	83	2%
Total charges de personnel	9 961	100%	5 172	100%

EFFECTIF MOYEN	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Cadre	79	71%	49	78%
Non cadres	33	29%	14	22%
Effectif Moyen	112	100%	63	100%

8.6. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») ainsi que des options de souscription d'actions ont été attribués aux dirigeants et à certains salariés clés. Les différents plans sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Type de titres	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021
Date du CA ayant attribué les bons	18/12/2019	30/06/2021	30/06/2021	08/09/2021
Fin de vesting	18/12/2023	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Vesting	- A hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution - Le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois	- A hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution - Le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois	- A hauteur de 25% des options détenues par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution - Le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois	- A hauteur de 25% des options détenues par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution - Le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois
Durée de validité	17/12/2029	30/06/2031	30/06/2031	30/06/2031
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2021	10 000	12 500	1 300	850
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2022	10 000	12 500	1 300	850
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2022	0	0	0	0
Principales données et hypothèses	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	0,36%	-0,57%	-0,57%	0,24%
Volatilité	40,72%	48,60%	48,60%	48,60%
Prix du sous-jacent	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Prix d'exercice	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Juste valeur de l'instrument	112,30 €	366,81 €	366,81 €	411,87 €

Le prix d'exercice des BSPCE a été divisé par 100 en octobre 2021, il s'élève à 3,18€ pour les BSPCE du plan de 2019 et 10€ pour les plans de 2021.

Il en résulte la comptabilisation d'une charge de 2 241 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022, contre 1 364 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021.

8.7. Autres produits et charges opérationnels courants

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres produits opérationnels courants	275	7
Autres charges opérationnelles courantes	-334	-23
Total autres produits et (charges) opérationnels courants	-59	-16

Les autres charges opérationnelles courantes regroupent les frais liés aux redevances.

8.8. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les opérations non courantes de montants significatifs qui par leur nature ou leur caractère inhabituel, peuvent nuire à la lisibilité de la performance de l'activité opérationnelle courante du Groupe.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres produits opérationnels non courants	230	379
Autres charges opérationnelles non courantes	-196	-1 648
Total autres produits et (charges) opérationnels non courants	34	-1 269

Les autres produits non courants concernent des produits exceptionnels pour 83 milliers d'euros et 145 milliers d'euros de quote-part de subventions reprise au résultat.

Les autres charges non courantes concernent des charges exceptionnelles pour 196 milliers d'euros et pour l'exercice 2021 les frais liés à l'introduction en bourse comptabilisés en résultat pour 1 588 milliers d'euros.

8.9. Résultat financier

Le résultat financier inclut l'ensemble des charges liées au financement de la société (intérêts payés, intérêts courus, charges financières de location, désactualisation des passifs non courants, impact financier de la juste valeur), ainsi que les gains et pertes de change.

RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gain de change	140	65
Autres produits financiers	227	5
Produits financiers	367	70
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	1 238	3 178
Désactualisation	31	0
Perte de change	281	-12
Dotations à caractère financier	0	117
Autres charges financières	34	26
Charges financières	1 584	3 309
Résultat financier	-1 217	-3 239

Sur l'exercice 2021, les intérêts d'emprunt incluaient un montant de 1 764 milliers d'euros dû au titre de la « prime IPO » relative à la conversion des OCA2021 Tranche 1. Ce montant ne s'est pas traduit par une sortie de trésorerie nette pour le Groupe.

La diminution des intérêts d'emprunt s'explique par la charge exceptionnelle constatée en 2021 (cf ci-dessus) et par les refinancements effectués en 2021 et 2022 qui ont permis de réduire le taux d'intérêt moyen sur les financements de projet.

8.10. Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce.

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par le Conseil d'Administration.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (voir note 8.1.4).

Autres impôts et taxes

En France, la loi de finance 2010 a introduit une contribution économique territoriale en remplacement de la taxe professionnelle (CET). La CET intègre deux nouvelles contributions : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour les exercices présentés, le Groupe a comptabilisé cette taxe en résultat opérationnel courant dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif :

En K€	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Impôts exigibles	-325	-238	-167
Impôts différés			10
Total impôt sur les résultats	-325	-238	-157

En K€	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Résultat net	-9 680	-7 724	-1 912
Impôt consolidé	-325	-238	-157
Crédit d'impôt recherche	315	294	260
Résultat théorique avant impôts	-9 669	-7 780	-2 015
Taux d'impôt sur les bénéfices applicables à la maison mère	25,0%	26,5%	28%
Charge théorique d'impôt au taux courant	2 417	2 062	564
Augmentation/Diminution de la charge d'impôt résultant de			
Deficit reportable non activé	-1 815	-831	-360
IDA non activés	-198	-1 073	-264
Paiements fondés sur des actions	-560	-361	-108
Différences permanentes	58	-15	-2
Autres (impôts sans base, effets baisse de taux etc.)	-227	-19	13
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	-325	-238	-157
Taux d'impôt réel	3%	3%	8%

8.11. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, tandis que le calcul du résultat dilué par action inclut également toutes les actions ordinaires potentielles dilutives si elles satisfont à certains critères précisés dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action.

Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. L'effet de dilution des actions potentielles issues des plans d'options de souscription (BSPCE) ou des instruments convertibles, n'est pas reflété dans le calcul du résultat dilué par action, du fait de résultat déficitaire.

La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	-10 075 698	-8 060 803
Nombres d'actions ordinaires	20 483 350	19 752 417
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 117 339	15 421 010
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles	20 117 339	15 421 010
Résultat en euros par action	-0,50	-0,41
Résultat dilué en euros par action	-0,50	-0,41

8.12. Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Pour 2021 et 2022, les engagements financiers reçus correspondent aux garanties octroyées par l'Etat ou la BPI France au titre de contrats d'emprunts bancaires aux organismes prêteurs.

Les nantissements donnés correspondent essentiellement à des sûretés consenties dans le cadre des financements d'unités WAGABOX®, notamment l'emprunt obligataire émis en 2020 et les refinancements bancaires émis en 2021 et 2022. Ils comprennent en outre l'hypothèque sur les nouveaux locaux acquis par la filiale Wagarena au bénéfice des banques ayant octroyé le financement immobilier ainsi que des nantissements d'équipements au bénéfice d'organismes prêteurs historiques.

ENGAGEMENTS FINANCIERS (en k€)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements donnés		
Avais, cautions et garanties données	-2 423	-695
Nantissements	-29 206	-11 416
Autres	-1 030	-1 030
Engagements donnés	-32 659	-13 140
Engagements reçus		
Avais, cautions et garanties reçues	5 267	6 077
Nantissements	-	-
Autres	-	-
Engagements reçus	5 267	6 077
Engagements nets	-27 392	-7 064

8.13. Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises et personnes physiques associées directement ou indirectement au Groupe, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

31 décembre 2022

Entité du groupe	Désignation de la partie liée	Nature de partie liée	Description de la transaction	Bilan (en milliers d'euros)	Compte de résultat (en milliers d'euros)
Waga Energy SA / Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Convention d'assistance		11
Waga Energy SA	Société Européenne de Gestion de l'Energie (SEGE)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat de vente de Biométhane	203	2 469
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat EPC	61	2 282
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat O&M	0	37
Waga Energy SA	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Redevance pour brevet	100	83
Waga Energy SA	Air Liquide France Industrie (ALFI)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Location cadre Azote et achat Azote	2	115
Waga Energy SA	Omaly SPRL	Société employant un administrateur	Contrat de prestations de services d'accompagnement stratégique		12
Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Compte-courant d'associé	0	0
Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Contrat obligataire	2 600	260
Waga Energy SA	Holweb	Actionnaire	Compte-courant d'associé	0	6
	Meridiam	Actionnaire	Compte-courant d'associé		
Sofiwaga Infra	Meridiam	Actionnaire	Compte-courant d'associé	553	32

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en milliers d'euros)	Total au 31 décembre 2022	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Nicolas PAGET	447	140	306
Mathieu LEFEBVRE	451	144	306
Guenaël PRINCE	569	262	306
Anna CRETI	11	11	0
Anne LAPIERRE	17	17	0
Christilla DE MOUSTIER	24	24	0
Dominique GRUSON	36	36	0
Rémunération des dirigeants	1 553	634	919

(1) Ce montant inclut salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'actions.

8.14. Honoraires des commissaires aux comptes

31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	EY		BM&A		KPMG		31 décembre 2022	
Waga Energy SA								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	170	77%	170	83%			340	79%
Services autres que la certification des comptes	5	2%	5				10	2%
Filiales								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	47	21%	29	14%	5	100%	80	19%
Services autres que la certification des comptes							0	0%
Total	222	100%	204	97%	5	100%	430	100%

9. Gestion des risques

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

9.1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives, de mise en place d'emprunts obligataires, d'avances remboursables, de prêts bancaires et de prêts garantis par l'Etat et par le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. L'augmentation de capital de 124 millions d'euros réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse a fortement réduit le risque de liquidité du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 91,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 et les dettes financières, à un montant de 52,6 millions d'euros (dont 3 millions d'euros liés aux crédits baux et aux contrats de location). Les dettes financières courantes s'élèvent à 8,4 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

En milliers d'euros	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans	Total flux contractuels	Total en date de clôture
Dettes financières (hors crédit bails)	10 893	25 869	24 343	61 105	49 556
Dettes liées aux crédit bails	582	2 124	1 180	3 886	3 049
Total	11 475	27 993	25 523	64 991	52 605

Certains contrats présentent des restrictions quant à l'utilisation des capitaux :

Prêt Bpifrance Financement

L'endettement contracté par le Groupe auprès de Bpifrance Financement en date du 3 octobre 2019 doit faire l'objet d'un remboursement anticipé intégral obligatoire en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle de la Société, et peut faire l'objet d'un remboursement anticipé volontaire sur décision de la Société moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 5% du capital remboursé par anticipation.

OCA 2021 Tranche 2

L'emprunt obligataire OCA 2021 Tranche 2 comporte une restriction spécifique soumettant la distribution de dividendes par la Société au paiement de toutes les sommes dues aux parties financières au titre de ces obligations convertibles.

En vertu du programme d'émission, le souscripteur aurait la possibilité de demander un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de l'emprunt en cas de changement de contrôle de l'émetteur, filiale de la Société.

Au titre de cet emprunt, le souscripteur bénéficierait de sûretés telles qu'un nantissement des titres de la filiale et du solde du compte courant de la Société dans la filiale.

Enfin, dans le cadre des emprunts bancaires ou obligataires souscrits, le Groupe a pris l'engagement de respecter des covenants financiers notamment relatifs à des clauses de *pari passu*, des clauses de défaut croisé, de respect de ratios financiers (ratio de couverture du service de la dette par des liquidités disponibles ou niveau de gearing), ou encore des niveaux d'endettement spécifiques.

Se référer à la note 3.2 « continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.

9.2. Risque de taux d'intérêt

La comptabilité de couverture

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt du marché.

L'évolution des taux d'intérêt pourrait affecter les rendements sur la trésorerie et les dépôts à terme. Néanmoins, ce risque est considéré comme non significatif pour les dépôts à terme détenus par le Groupe.

L'essentiel des dettes du Groupe est souscrit soit à taux fixe, soit à taux variable mais adossé à une couverture à taux fixe par la mise en place de swaps de taux (cf note 7.14 Emprunts et dettes financières).

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces swaps de taux sont qualifiés de couverture de flux futurs, Cash Flow Hedge - IFRS 9.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient les instruments dérivés suivants :

Nb	Caractéristiques									Valorisation (en €)
	Contrepartie	Value Date	Maturity Date	Financement	Nominal initial	Nominal clôture	Taux fixe	Taux variable	Floor	
1	BNP	13/10/2021	30/12/2033	Belledonne	1 618 807	1 470 603	0,26%	EURIBOR3M	-1,75%	220 877
2	BPGO	13/10/2021	30/12/2033	Belledonne	693 775	630 259	0,26%	EURIBOR3M	-1,75%	94 614
3	BNP	24/12/2021	30/12/2033	Belledonne	1 873 703	1 701 918	0,2475%	EURIBOR3M	-1,75%	259 989
4	BPGO	24/12/2021	30/12/2033	Belledonne	803 015	729 393	0,2475%	EURIBOR3M	-1,75%	111 397
5	BNP	28/04/2022	30/06/2034	Belledonne	1 570 800	1 491 963	1,57%	EURIBOR3M	-1,75%	130 670
6	BPGO	28/04/2022	30/06/2034	Belledonne	673 200	639 413	1,57%	EURIBOR3M	-1,75%	56 299
7	BNP	03/10/2022	30/06/2036	Belledonne	1 817 200	1 792 709	2,54%	EURIBOR3M	-1,75%	74 636
8	BPGO	01/10/2022	30/06/2036	Belledonne	778 800	768 304	2,54%	EURIBOR3M	-1,75%	31 987
9	CIC	30/09/2022	31/12/2036	Ariane	9 542 525	9 462 967	2,343%	EURIBOR3M	N/A	531 467
10	Arkea	30/09/2022	31/12/2036	Ariane	4 915 846	4 874 862	2,343%	EURIBOR3M	N/A	273 786
11	CIC	31/03/2023	31/12/2036	Ariane	1 813 505	1 813 505	3,295%	EURIBOR3M	N/A	-19 372
12	Arkea	31/03/2023	31/12/2036	Ariane	909 475	909 475	3,295%	EURIBOR3M	N/A	-9 712
Total					27 010 652	26 285 370				1 756 638

9.3. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux dépôts auprès des banques et des institutions financières n'est pas jugé significatif, le Groupe n'ayant des liquidités et des placements qu'avec des banques de premier rang.

Les créances en cours comprenant principalement les créances de TVA ainsi que les crédits d'impôt recherche « CIR » accordés par l'État français, le Groupe ne supporte pas de risque de crédit significatif.

Le risque de crédit lié au crédit clients est jugé maîtrisé par le Groupe car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés (voir note 7.8).

9.4. Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change en devises sont considérés comme non significatifs en raison de la faible activité de ses filiales à l'étranger.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change.

Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

10. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Conformément à IFRS 9, la composante dette a été évaluée selon la méthode du coût amorti.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.